Eglise suisse = Schweizerkirche

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): **- (1938)**

Heft 882

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

All in all it was a most pleasant evening of informal enjoyment well deserving of the name of 'festa familiare.'

" vun da nun."

POUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE MILITAIRE DES SUISSES A L'ETRANGER.

M. le conseiller national Gottret de Genève, vient de déposer aux Chambres une motion par laquelle il invite le Conseil fédéral à présenter un projet revisant la loi de 1878 sur la taxe d'exemption du service militaire; ce nouveau projet devrait dispenser nos compatriotes domiciliés en dehors du pays du paiement de cet impôt.

Voici comment M. Gottret motive sa proposition, dans un article paru dans le " Courrier de Genève " du 30 juillet.

" Une chose vous frappe, écrit-il, quand on s'entretient avec les Suisses à l'étranger, et qui revient sans cesse dans leurs conversations. Pourquoi, parmi les ressortissants de toutes les nations de l'univers émigrés comme nous, les Suisses sont-ils seuls qui soient astreints à acquitter une taxe d'exemption du service militaire? Cette obligation légale nous cause un grave désagrément et nous place en état de dépendance et d'infériorité.

Pour échapper à cette contrainte, une partie de nos nationaux refusent de s'inscrire au consulat et préfèrent vivre sans protection officielle.

Cette mesure procure d'autre part beaucoup d'ennuis à nos agents et les rend impopulaires. Ne sont-ils pas chargés de procéder à la rentrée de cette contribution? Que de démarches et que de temps perdu! Comme il leur est interdit, pour cette opération, de réclamer l'intervention des tribunaux étrangers, ils n'ont pas d'autre moyen coercitif que de refuser la signature du consulat aux délinquants désireux de posséder un passeport en règle. D'où des conflits à n'en plus finir.

Nos agents sont ainsi réduits au rôle d'huissiers et ce mandat revêt un caractère humiliant et même odieux.

Ne sont-ils pas créés et nommés avant tout pour assurer la protection de nos colons et des intérêts moraux et matériels du pays? Dans ces conditions, comment exiger de leur zèle qu'ils s'occupent du développement des transactions commerciales, du placement dans les villes ou les régions où ils sont accrédités des produits de nos industries d'exportation et songent à encourager l'exode des touristes vers les sites merveilleux de l'Helvétie?

Et si la perception de la taxe militaire rapportait à la Confédération des millions par année, on comprendrait à la rigueur le maintien de l'imposition. Mais tel n'est pas le cas, puisque la recette totale provenant du monde entier ne s'élève qu'à 800,000 francs.

Aussi, n'existe-t-il aucun raison sérieuse de maintenir l'application de ce système impopulaire et de si faible rendement.

Comme compensation, rien n'empêcherait d'ouvrir dans nos légations et consulats une souscription libre et volontaire en faveur de la défense nationale. Nous avons la conviction que ce procédé vaudrait à la Confédération une recette supérieure et cela, sans frais, sans ennuis pour personne et tout le monde serait satisfait. On obtiendrait ainsi la preuve tangible du bon aloi et de la ferveur du patriotisme de la quatrième Suisse traduite par l'élan de sa générosité.

N'oublions pas que la taxation de nos compatriotes dispensés du service militaire, parce que résidant hors de nos frontières, est chose délicate, car il est impossible de contrôler leurs déclarations de fortune. Quant à la perception, elle se heurte à toutes sortes de difficultés.

La Suisse, avec ses quatre millions d'habitants, est surpeuplée. Elle éprouve beaucoup de peine à procurer à tous un travail rémunérateur. Dans certains métiers et dans maintes industries, sévit le chômage. La communauté s'impose de ruineux sacrifices pour remédier à ses tristes conséquences. Quelle serait la situation si les 400,000 compatriotes vivant à l'étranger rentraient tous en même temps au pays natal et réclamaient à leur tour les secours de l'Etat?

La sagesse doit inspirer nos gouvernants. Que ceux-ci prêtent une oreille attentive aux Suisses émigrés sous d'autres cieux. Puisqu'ils réclament en chœur avec insistance la suppression de la taxe militaire, exauçons leur désir."

M. Gottret termine en déclarant que c'est guidé par ces considérations pratiques, et lié par l'engagement moral contracté avec plusieurs de nos ressortissants établis à l'étranger de prendre la défense de leur cause qu'il a déposé sa motion visant à la suppression de la taxe militaire pour les Suisses établis hors du pays. Il espère que l'occasion lui sera donnée de la développer au cours de la prochaine session des Chambres.

(Echo Suisse.)...

TUORNAND IN TOSCANA.

Che lung viadi! — Pür il tren cun prescha
curriva srantunand tras la s-chürdüm
(sainza fin es la not, cur vigilescha
e nu's cupida ma l'increschantüm).

Cur chi's fet di, glüschiva sün la dretta
ultim salüd, ün falch refless dal mar —
nanvart, bainbod davo, lur siluetta
las muntagnas d'Carrara vzet dozar.

O munts da marmel! — eir passand in früda
alch d'nossa pizza spordscha vos aspet,
bricha vos grischs ulivs, mo l'ôt' e nüda
grippa dals cuolmens, alba sco vadret.

Pizza d'la patria! O, voss'algordanza
cufort am es insembel a turmaint,
cha'l desideri e la luntananza
san as tenscher d'ün blau ourdvard riaint.

Peider Lansel.

When at HAMPTON COURT
have Lunch or Tea at the
MYRTLE COTTAGE
Facing Royal Palace, backing on to Bushey Park between Lion Gate and The Green.
P. GODENZI, PROPRIETOR.

Drink delicious "Ovaltine" at every meal—for Health!

CITY SWISS CLUB
Please Reserve
FRIDAY, NOVEMBER 25th
for the
Annual Banquet and Ball
at the
GROSVENOR HOUSE, PARK LANE, W.I.
Admission by ticket only, obtainable from Member of the Committee.

FORTHCOMING EVENTS.

Friday, October 14th, at 6.30 for 7 p.m. — Swiss Mercantile Society — Members Evening — at Pagani's Restaurant, Great Portland Street, W.1. (See announcement).

Saturday, October 15th, at 6.30 for 7 p.m. — Swiss Mercantile Society — Jubilee Banquet and Ball — at the Trocadero, Piccadilly Circus, W.1. (See advertisement).

Wednesday, October 19th, at 8 o'clock — Union Chrétienne de Jeune Gens de Langue Française — Conférence publique en anglais avec Projections lumineuses, sujet "Soviet Russia To-day" by Mr. W. J. Wiseman, agent of the British and Foreign Bible Society, at Conway Hall, Red Lion Square, W.C.1.

Friday, October 21st, at 7.45 p.m. — Monthly Meeting — Nouvelle Société Helvétique at Swiss House, 34/35, Fitzroy Square. The meeting will be followed by a causerie by Fred. E. C. Ferraris, Esq., on: The Swiss Watch Industry," illustrated by a film.

Tuesday, November 1st, at 8.30 p.m. — Swiss Orchestral Society — introducing Mlle. M. de Siebenthal, Pianist and Violinist at a Concert given in Conway Hall, Red Lion Square, W.C.1.

Friday, November 25th — City Swiss Club — Annual Banquet and Ball at the Grosvenor House, Park Lane, W.1.

Tuesday, November 29th — Unione Ticinese — Concert and Ball in aid of the Fonds de Secours, at Pagani's Restaurant, Great Portland Street, W.1.

SWISS BANK CORPORATION,
(A Company limited by Shares incorporated in Switzerland)
99, GRESHAM STREET, E.C.2.
and 11c, REGENT STREET, S.W. 1.

Capital Paid up s.f. 160,000,000
Reserves - - s.f. 32,000,000
Deposits - - s.f. 1,280,000,000

All Descriptions of Banking and Foreign Exchange Business Transacted
: : Correspondents in all : :
: : parts of the World. : :

Telephone Numbers:
MUSEUM 4302 (Visitors)
MUSEUM 7055 (Office)
Telegrams: SOUFFLE WESDO, LONDON
Established over 50 Years.
"Ben faranno i Paganis Purgatorio C. xiv. Dante
"Venir se ne dee giu tra' miei Meschini." Dante. Inferno. C. xxvii.
PAGANI'S
RESTAURANT
GREAT PORTLAND STREET, LONDON, W. 1
LINDA MESCHINI / ARTHUR MESCHINI } Sole Proprietors.

If you want a SUIT to WEAR
wear a
PRITCHETT Suit

Suits, Overcoats & Ladies Costumes from 3 Gns. to 7 Gns. and you get VALUE for every penny you pay.
Agent for BURBERRY Weatherproofs.
W. PRITCHETT
183 & 184, TOTTENHAM COURT ROAD, W.1.
2 mins. from S.M.S. School. 'Phone: MUSEUM 0428.

Divine Services.

EGLISE SUISSE (1762).
(Langue française).
79, Endell Street, Shaftesbury Avenue, W.C.2.
(Near New Oxford Street).

Dimanche 9 octobre 1938:
11h. — Culte. M. M. Pradervand.
11h. — Ecole du dimanche.
6h.30 — Culte — M. M. Pradervand.
7h.30 — Répétition du Chœur mixte.

Mardi 11 octobre, 3 p.m. — Réunion de couture, 65, Mount View Road, N.4.

Pour l'instruction religieuse et les actes pastoraux, prière de s'adresser au pasteur, M. M. Pradervand, 65, Mount View Road, N.4. (Téléphone Mountview 5003) Heure de réception à l'église le mercredi de 11-12h.30.

SCHWEIZERKIRCHE
(Deutschsprachige Gemeinde).
St. Anne's Church, 9, Gresham Street, E.C.2.
(near General Post Office.)

Sonntag, den 9. Oktober 1938.
11 Uhr morgens, Gottesdienst und Sonntagschule.
7 Uhr abends, Gottesdienst.
8 Uhr, Chorprobe.

Anfragen wegen Religions-bezw. Confirmandenstunden und Amtshandlungen sind erbeten an den Pfarrer der Gemeinde: C. Th. Hahn, 43, Priory Road, Bedford Park, W.4. (Telephon: Chiswick 4156). Sprechstunden: Dienstag 12-2 Uhr in der Kirche.

Printed for the Proprietors by The Frederick Printing Co., Ltd., at 23, Leonard Street, London, E.C.2.